



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

I/ Décision modificative n°2

Dans le cadre des travaux de programme de voirie pour l'année 2017, il convient de modifier le budget communal 2017 pour pouvoir passer l'écriture comptable.

Il est donc nécessaire de procéder au rééquilibrage de ce budget par décision modificative, d'un montant total de 5 700 €, aux comptes budgétaires suivants :

- compte 2138 - opération 81 : - 5 700 €
- compte 2315 - opération 83 : + 5 700 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 au BP 2017

II/ Décision modificative n°3

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget 2017 afin de pouvoir émettre les derniers mandats de fonctionnement de cette fin d'année.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative suivant le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
c/2138 - opération 81	- 9 000€	
021		-9 000€
TOTAL	- 9 000€	- 9 000€
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
023	- 9 000€	
c/60631	+ 1 000€	
c/615221	+ 2 000€	
c/61551	+ 1 000€	
c/6227	+ 1 000€	
c/6218	+ 4 000€	
TOTAL	0 €	0 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n°3 au BP 2017.

III/ DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant.

Institué par la loi du 13 août 2004, le DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs, est un document réalisé dans le but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Après consultation et avis des services de la Direction Départementale des Territoires, le projet de DICRIM est présenté en conseil municipal pour validation avant diffusion à la population.

Après cette présentation, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet de DICRIM présenté
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à son impression et à sa distribution à l'ensemble de la population.

IV/ Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion en date du 4 juillet dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions de secrétariat de la Mairie.

Ainsi, vu la situation administrative d'un agent remplissant ces conditions d'avancement de grade et en fonction des missions assurées, il est proposé de créer ce poste à compter du 1^{er} décembre 2017.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de créer, à compter du 1^{er} décembre 2017, un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

V/ Contrat d'assurance statutaire pour 2018

Par courrier reçu en Mairie le 3 novembre dernier, la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance) propose de renouveler le contrat d'assurance de la collectivité à l'égard des agents affiliés à la CNRACL (6).

Conformément à l'article 2 des conditions particulières du présent contrat, les garanties souscrites seraient les suivantes :

- Décès (agent CNRACL)
- Maladie ou accident de vie privée
- Maternité, adoption, paternité
- Accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle

Le taux de cotisation pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 est fixé à 5,18% du traitement annuel des agents affiliés à la CNRACL, soit un montant provisoire de 6 241.58€.

Une étude ayant été demandée à un autre cabinet d'assurance, ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

VI/ Contrat SEGILOG (logiciels informatiques) du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020

Depuis plusieurs années, le service administratif de la Mairie utilise le logiciel Milord et Berger-Levrault de la société Segilog pour la gestion de la comptabilité, du personnel, des élections, de l'état civil, du cimetière ...

Ainsi, le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Mairie arrive à échéance le 31 décembre prochain.

La société Segilog propose donc de renouveler ce contrat pour 3 ans :

- cession du droit d'utilisation : 2 002.50€ HT/an
- maintenance et formation : 222.50€ HT/an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de souscrire au contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de la société Segilog pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, suivant les montants mentionnés ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VII/ Vente de pierres de tuffeau

Par délibération du 14 septembre dernier, il avait été décidé de fixer à 600€ le prix de vente de 5 m3 de pierres de tuffeau.

En effet, des administrés avaient fait part de leur volonté d'acheter des pierres de tuffeau stockées à l'arrière de l'atelier municipal depuis la réhabilitation de la Mairie.

Après vérification et en raison de l'état général de certaines pierres, la moitié peut être exploitée par l'acquéreur. Le tarif peut ainsi être revu à 300€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de fixer à 300€ le prix de vente de ces pierres de Tuffeau
- d'autoriser Monsieur le Maire à vendre ces pierres

VIII/ SOREGIES : devis enfouissement de l'Eclairage Public parallèlement à l'enfouissement Basse Tension, rue des Lises

La Soregies souhaite lancer des travaux d'enfouissement du réseau Basse Tension, rue des Lises, courant 2018.

Dans le cadre de ces travaux, il est proposé à la Commune de procéder en parallèle à l'enfouissement du réseau de l'Eclairage Public.

Par courrier du 7 novembre, la Sorégies propose donc la réalisation de ces travaux pour un montant de 18 287.67€ HT, soit 21 945.20€ TTC.

Le montant de la subvention du Syndicat Energies Vienne serait de 12 650.91€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de valider le devis proposé par la Soregies pour les travaux mentionnés ci-dessus, pour un montant de 18 287.67€ HT.
- de solliciter une subvention de 12 650.91€ auprès du Syndicat Energies Vienne.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

IX/ SOREGIES : convention de Mécénat : installation illuminations de Noël 2017

Par délibération n°2016-44 du 17 novembre 2016, une convention ayant pour objet de déterminer les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de SOREGIES, au bénéfice de la commune, a été adoptée pour l'année 2016.

Cette convention visait à offrir, à la commune, les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année 2016.

Il est proposé de la renouveler pour 2017, par avenant n°1 à la convention initiale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet d'avenant n°1 à la convention de Mécénat de 2016 pour l'année 2017.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

X/ Ecole : projet de protocole d'accord RPI Monthoiron-Chenevelles

Suite à la rencontre, à Chenevelles, le 11 novembre dernier entre Messieurs les Maires de Chenevelles et de Monthoiron et les représentants des parents d'élèves élus, un protocole d'accord a été remis aux élus pour discussion en conseil municipal.

Après lecture de ce projet de protocole et débat au sein du conseil municipal, il a été décidé de ne pas modifier la convention de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) existante.

XI/ Ecole : rythmes scolaires pour rentrée de septembre 2018

Fin octobre, lors d'une réunion de concertation dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (Association du P'tit Prince), il a été convenu qu'un questionnaire soit transmis à chaque famille afin de connaître leur souhait pour la prochaine rentrée (semaine scolaire à 4 jours ou 4 jours ½).

Cette enquête permettrait en outre à l'association du P'tit Prince de s'organiser pour la prochaine rentrée avec éventuellement, une ouverture du centre le mercredi toute la journée.

De plus, un dossier est à remettre à l'inspection académique d'ici mi-janvier indiquant le choix de la collectivité : 4 jours ou 4 jours ½ ainsi que les horaires pour la rentrée de septembre 2018.

Une analyse de ce sondage montre que la majorité des parents des enfants fréquentant les écoles de Monthoiron et de Chenevelles souhaitent le retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Les raisons évoquées sont principalement : la fatigue des enfants, le besoin d'une coupure dans la semaine, une organisation plus simple pour les familles dont les parents travaillent le mercredi et plus de temps libre pour les activités extra-scolaires.

Il appartient désormais au conseil d'école de se prononcer sur l'organisation souhaitée pour la rentrée de septembre 2018. Le conseil municipal devra ensuite délibérer et transmettre le projet à l'Inspection Académique pour validation définitive.

XII/ Vie des Commissions

- POINT SUR :

- ADM 86 : réunion du 24 octobre - réforme des rythmes scolaires
- CEJ (contrat enfance jeunesse) : réunion du 24 octobre - réforme des rythmes scolaires
- Rencontre avec les ATSEM : vendredi 10 novembre
- APE : AG Extraordinaire le jeudi 16 novembre – renouvellement du bureau

- DATES A RETENIR :

- Cérémonie de la Sainte Barbe : samedi 2 décembre
- Cérémonie du 5 décembre à 11h30 devant le Monument aux Morts
- Arbre de Noël Communal : dimanche 10 décembre à 15h15
- Conseil Municipal : jeudi 21 décembre à 19h00

XIII/ Informations et questions diverses

- SRD / Cabinet ETUDIS : travaux dépose ligne Haute Tension Chenevelles - Monthoiron - Availles
- Monsieur LEGER Arnaud : demande de déplacement de chemins ruraux à Baconnay
- Pizza Di Maria : projet commerce ambulant sur la commune